

Fiche espèce



Pipistrellus nathusii

Pipistrelle de Nathusius

Rauhautfledermaus
Pipistrello di Nathusius
Pipistrel da Nathusius
Nathusius's pipistrelle

Caractéristiques

Envergure : 22-25 cm
Poids : 4-10 g
Âge maximal : 14 ans
Jeunes par années : (1-)2

Statut

Protection : protégée selon la LPN
Liste Rouge : LC (non menacée)
Priorité CH : n (aucune)
Autre : -

Synergies : Murin à moustaches, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée



Terrain de chasse: Cours d'eau bordé d'arbres

Utilisation de l'habitat

Gîtes

Cette espèce occupe, en été comme en hiver, une grande variété de gîtes en milieu bâti et dans les arbres. Parmi eux, on trouve les fentes en façades, les entre-toits, les caissons stores, les joints de dilatation, les cavités d'arbres, les nichoirs à chauves-souris, les fissures de parois rocheuses et même des tas de bois de chauffage. En été, les femelles forment des colonies de mise bas allant de 20 à plus de 100 individus. Les mâles, eux, sont solitaires.

Terrains de chasse

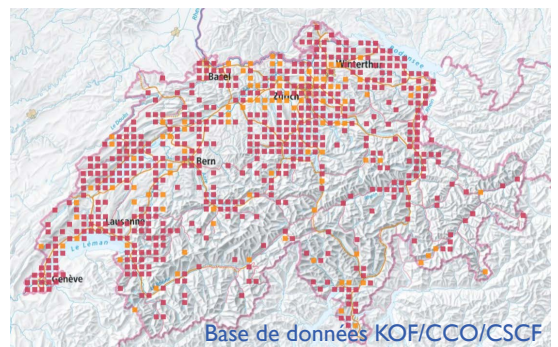
C'est une chasseuse en espaces aériens semi-ouverts et ouverts. Elle chasse de préférence des insectes au-dessus des eaux stagnantes ou à courant lent bordées d'arbres, ainsi que le long des haies, des lisières, des clairières et des routes forestières. Ses territoires de chasse peuvent se situer jusqu'à 15 km du gîte. L'ordre de grandeur des terrains de chasse peut aller de 1 à 10 ha.

Couloirs de vol

Migratrice, elle peut effectuer des déplacements saisonniers sur des distances allant jusqu'à plus de 2400 km. En raison de ce comportement, les couloirs de migration interrégionaux et internationaux sont d'une grande importance (comparables aux corridors faunistiques). Les couloirs de vol sont, cependant, d'importance secondaire à l'échelle locale, notamment en raison de la tolérance de cette pipistrelle à la lumière.

Répartition

Présente dans toute la Suisse, cette espèce semble actuellement étendre son aire de répartition européenne vers le sud-ouest. En été, on observe principalement des mâles dans les forêts d'altitude. En hiver, on observe également des mâles, ainsi que des femelles. Ces dernières sont majoritairement situées en plaine. Jusqu'à présent, une seule colonie de mise bas est connue en Suisse (TG), ainsi que deux preuves de femelles en lactation (NE et GE).



Menaces

- Destruction de gîtes lors des travaux en bâtiments non supervisés : rénovations, optimisation de l'isolation et fermeture des interstices permettant l'accès et autres structures favorables, utilisation de produits toxiques pour traiter le bois.
- Perte de gîtes due au prélèvement de vieux arbres feuillus en forêts, dans les parcs et les jardins ainsi qu'à une période de rotation trop courte en sylviculture et à un rajeunissement excessif en forêt.
- Collisions avec les éoliennes
- Diminution de l'offre alimentaire en raison des mesures de luttés contre les insectes à grande échelle le long des cours d'eau (toxine Bti) et de l'utilisation souvent inutile de pesticides dans l'agriculture et les jardins privés.

Mesures

En raison de l'expansion croissante de l'espèce, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures spécifiques allant au-delà de la [loi sur la protection de la nature et du paysage](#). En revanche, elle bénéficiera des mesures générales (protection de gîtes, entretien d'habitats naturels riches en biodiversité) mises en place pour la conservation d'autres espèces (de chauves-souris).

Gîtes

Promouvoir le vieux bois et les arbres à cavités dans les forêts, les jardins et les parcs. En cas de modification de la structure de gîtes connus, il est nécessaire de faire appel aux [Correspondants Régionaux \(CR\)](#).

Terrains de chasse

Promouvoir la ripisylve le long des lacs, des rivières et des ruisseaux. Renoncer à l'utilisation de mesures de lutte contre les insectes à grande échelle le long des cours d'eau (p. ex. toxine Bti).

Couloirs de vol

Protéger les couloirs de migration au niveau interrégional et international. Prendre en compte l'espèce dans les projets éoliens. Créer des synergies avec d'autres espèces afin d'établir une infrastructure écologique à travers les zones d'habitation (p. ex. espaces verts et corridors sombres).



Gîte hivernal: Tas de bois sur la façade d'un bâtiment



Gîtes: Nichoirs à chauves-souris

Littérature

- Bohnenstengel et al. (2014). [Liste rouge chauves-souris, État 2011](#). Umwelt-Vollzug 1412.
- Dietz et al. (2016). [Handbuch der Fledermäuse](#). Franckh-Kosmos, Stuttgart.
- Krättli et al. (2012). [Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020](#). Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.

Liens

- fledermausschutz.ch
- institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/